

BUREAU COMMUNAUTAIRE

VENDREDI 14 JUIN 2019

10 H 00

LE CHEYLARD

SOMMAIRE

1. Eau / Assainissement
 - A. Travaux de réhabilitation du système d'assainissement suite au diagnostic de réseaux sur St André en Vivarais : Avenant n° 1 au Lot n° 1 - Réhabilitation de la Station d'Épuration existante
 - B. Acquisition de terrain pour les travaux de mise en conformité du captage de Moline (Dornas)
 - C. Acquisition de terrain pour les travaux de mise en conformité du captage de La Molle (St Agrève)
 - D. Acquisition de terrain au Hameau de Serres (Chanéac)
 2. Finances
 - A. Validation de la proposition d'emprunt pour le Budget Eau
-

Date de la convocation : 7 juin 2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 11

Étaient présents : M. le Dr Jacques CHABAL, M. Maurice WEISS, M. Thierry GIROT, M. Michel VILLEMAGNE, M. Jean-Marie FOUTRY, Mme Catherine FAURE, M. René JULIEN, M. Roger PERRIN, M. Frédéric PICARD.

Absents excusés représentés : M. Raymond FAYARD pouvoir à M. le Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET pouvoir à M. Michel VILLEMAGNE.

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : M. Roger PERRIN

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne TERNOIS, Directrice des Ressources Humaines
- Magali MORFIN, Directrice du pôle Services à la population
- Jean-Louis ROZÉ, Directeur des services techniques
- Christian FEROUSSIER, Directeur du pôle Culture
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Morgane MAITRIAS, Directrice du pôle Economie
- Anne-Lucie CHAPUS, Assistante de direction

M. le Président propose de débiter les sujets à l'ordre du jour.

1. Eau / Assainissement

En l'absence de Raymond Fayard, M. le Président laisse la parole à Carine Faure.

A. Travaux de réhabilitation du système d'assainissement suite au diagnostic de réseaux sur St André en Vivarais : Avenant n° 1 au Lot n° 1 - Réhabilitation de la Station d'Épuration existante

Mme Faure rappelle le marché de travaux de réhabilitation du système d'assainissement suite au diagnostic de réseaux, en cours sur la commune de St André en Vivarais.

Le lot n° 1 - Réhabilitation de la station d'épuration existante, attribué au groupement PEREIRA et SIC EPUR, doit faire l'objet d'un avenant pour travaux supplémentaires, correspondant à la dépose et l'évacuation de la clôture existante sur 150 mètres, la fourniture et pose d'une clôture neuve (hauteur de 1,50 m), en conservant pour support les poteaux béton existants.

Ces travaux correspondent à une plus-value globale de 3 000 € HT et le délai d'exécution de l'avenant est fixé à deux semaines.

Par le présent avenant, le montant initial du marché est donc porté à la somme de 56 089,80 € H.T.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant n° 1 pour le lot n° 1 du marché de travaux de réhabilitation du système d'assainissement suite au diagnostic de réseaux, en cours sur la commune de St André en Vivarais, attribué au groupement PEREIRA et SIC EPUR ; autorise M. le Président à signer cet avenant n° 1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

B. Acquisition de terrain pour le captage de Molines (Dornas)

Carine Faure informe le Bureau qu'il convient d'acquérir une parcelle située sur la Commune de Dornas, dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage de Molines.

Il s'agit de la parcelle D249 correspondant au réservoir de Molines.

Le propriétaire de cette parcelle est l'indivision Debard.

La cession a été négociée à l'euro symbolique, avec dispense de verser l'euro.

Ainsi, il est proposé au Bureau d'acquérir cette parcelle à l'indivision Debard, à l'euro symbolique avec dispense de verser l'euro.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'acquisition à l'indivision Debard, de la parcelle D249, à l'euro symbolique avec dispense de verser l'euro ; autorise son Président ou tout Vice-président à signer les actes de vente et toutes pièces s'y rapportant.

C. Acquisition de terrain pour les travaux de mise en conformité du captage de La Molle (St Agrève)

Mme Faure signale que, dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage de La Molle, il convient d'acquérir une parcelle située sur la Commune de St Agrève.

Il s'agit de la parcelle BL21 correspondant au Périmètre de Protection Immédiat.

Le propriétaire de cette parcelle est la commune de St Julien d'Intres.
La cession a été négociée à l'euro symbolique, avec dispense de verser l'euro.

Ainsi, il est proposé au Bureau d'acquérir cette parcelle à la commune de St Julien d'Intres, à l'euro symbolique avec dispense de verser l'euro.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'acquisition à la commune de St Julien d'Intres, de la parcelle BL21, à l'euro symbolique avec dispense de verser l'euro ; autorise son Président ou tout Vice-président à signer les actes de vente et toutes pièces s'y rapportant.

D. Acquisition de terrain au Hameau de Serres (Chanéac)

Mme Faure informe le Bureau qu'il convient d'acquérir une parcelle située sur la Commune de Chanéac, au hameau de Serres.

Il s'agit de la parcelle E409 sur laquelle se trouve un réservoir d'eau potable.

Le propriétaire de cette parcelle est l'indivision Bouvier.
Cette acquisition se faisant par le biais de la Safer, une promesse unilatérale d'achat par substitution doit être signée entre la Communauté de communes et la Safer.

La cession a été négociée à 500 €, auxquels s'ajoutent 100 € TTC de frais d'intervention Safer (TVA d'un montant de 16,67 €).

Ainsi, il est proposé au Bureau d'acquérir cette parcelle à l'indivision Bouvier pour la somme de 500 € ainsi que de régler 100 € TTC de frais d'intervention à la Safer.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide l'acquisition à l'indivision Bouvier de la parcelle E409 pour la somme de 500 € ainsi que le paiement des frais d'intervention de la Safer s'élevant à 100 € TTC ; autorise le Président à signer la promesse unilatérale d'achat par substitution avec la Safer ; autorise le Président ou tout Vice-président à signer les actes de vente et toutes pièces s'y rapportant.

2. Finances

M. le Président laisse la parole à Michel Villemagne.

A. Validation de la proposition d'emprunt pour le Budget Eau

M. Villemagne rappelle, qu'au vu du programme d'investissement du budget Eau de la Communauté de communes (mise en conformité des captages, interconnexion et renouvellement de conduites) et au vu des montants de subventions inscrits au budget 2019, il convient de recourir à un emprunt sur le Budget Eau.

Une consultation a été effectuée auprès de trois établissements bancaires.
Deux banques ont répondu, en faisant plusieurs propositions à taux fixe ou variable.

A première vue, les propositions les plus intéressantes sont celles de la Banque Postale, la Caisse d'Épargne faisant de nombreuses offres mais toutes moins compétitives.

Reste ensuite à faire un choix : soit on joue sur le maintien du taux de l'Euribor sur 20 ans, soit on sécurise un taux de 1 % sur 20 ans.

Ainsi, il est proposé au Bureau d'accepter la proposition de la Banque Postale, aux conditions suivantes :

- Montant souscrit : 500 000 €
- Durée : 20 ans
- Périodicité : trimestrielle
- Mode d'amortissement : constant
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1 %
- Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base de 360 jours
- Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 7/08/2019, en 1, 2 ou 3 fois avec versement automatique à cette date

Carine Faure fait remarquer que le déblocage des fonds sera possible d'ici cet été. Elle ajoute que, cet emprunt concernant le budget Eau, la Banque Postale a proposé un « prêt vert » permettant de bénéficier de conditions particulières, plus intéressantes que celles d'un prêt standard.

Michel Villemagne acquiesce ces propos et signale qu'il est très souvent plus intéressant d'opter pour un prêt à thématique.

M. le Président précise qu'une information sera faite lors du prochain Conseil afin de porter ces éléments à l'attention des délégués communautaires.

Le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide d'accepter la proposition de la Banque Postale pour la souscription d'un emprunt de 500 000 € porté par le budget Eau et de signer le contrat auprès du même organisme prêteur aux conditions énoncées ci-dessus ; autorise son Président, ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à la présente.

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 10h30

Dr Jacques CHABAL
Président de la Communauté de
communes Val'Eyrieux
Maire du Cheylard

